

savoir quand son langage serait conforme au mandat reçu, ou quand il s'en écarterait. Mais les prédicateurs ne sont-ils pas, eux aussi, des ambassadeurs? Ils sont chrétiens; ils doivent donc ne porter au peuple chrétien que la parole de Dieu: s'ils en portaient une autre, ils mériteraient d'être désavoués par le souverain qui les a choisis comme ambassadeurs.

Et notez, très chers fils, le grave dommage que causeraient au peuple chrétien ces ambassadeurs de Dieu, qui, à la divine parole, ajouteraient leur propre parole. Car la voie que Jésus-Christ a tracée aux chrétiens pour arriver au salut est la voie étroite de la pénitence et de la mortification. Qui-conque désire atteindre le but qui lui est proposé doit entrer dans cette voie avec empressement, bien plus, il y doit courir avec ardeur. Mais il n'est pas douteux qu'il est pénible de cheminer par une voie étroite, couverte de ronces et d'épines... A quelle forte tentation de quitter cette route ne sera pas exposé celui à qui on en indique une autre, plus large et plus unie! Abandonnons la métaphore, très chers fils. L'orateur sacré qui ne prêche pas uniquement l'Évangile indique peut-être à ses auditeurs une voie plus large et, sûrement moins âpre, que ne le fera le fidèle exécuteur du précepte rigoureux: *prædicate evangelium*; mais une voie qui ne conduit pas au but, une voie qui peut même se terminer en un précipice, doit être qualifiée de désastreuse, et celui qui invite le voyageur à entrer dans cette voie cause à celui-ci un grand dommage. Ainsi en est-il du prédicateur qui oublie l'obligation de prêcher uniquement l'Évangile...